



**OBJET** : Guide à l'usage des propriétaires pour la sortie les GLENANS Astus Boats 2026.

**Rappel** : Cette navigation est proposée à l'initiative d'Astus Boats Club. Les informations ci-dessous sont communiquées pour faciliter votre venue et une navigation conviviale. Chaque chef de bord participe à titre personnel et prend toutes les dispositions nécessaires à la sécurité de son bateau et de son équipage. La décision de participer ou de maintenir sa participation est de sa seule responsabilité.

Email de contact pour toute demande : [contactclub@astusboatsclub.eu](mailto:contactclub@astusboatsclub.eu)

**RÉFÉRENCES** : Annuaire des marées 2026  
Fascicule des courants n°558  
Instructions nautiques C23  
Carte SHOM n°7067 L De la Chaussée de Sein à Belle-Île  
Bloc côtier Atlantique 2026  
Application Juzzy  
Application Navily  
Voile magazine mars 2026

Nous vous proposons une sortie aux GLENAN pour permettre aux propriétaires qui le souhaitent de réaliser cette navigation, vous trouverez dans ce document les informations relatives à la navigation et au programme de cette sortie

Sommaire

**OPTION 1**

Etape 1 Groix - vendredi 08/05 .....page 3-6  
Etape 2 les Glénan - samedi 09/05.....page 7-9  
Etape 3 retour La Trinité – dimanche 10/05.....page 11

**OPTION 2**

Etape 1 Sauzon - jeudi 07/05 .....page 12  
Etape 2 les Glénan - vendredi 08/05 .....page 12  
Etape 3 Groix - samedi 09/05.....page 12  
Etape 4 retour La Trinité – dimanche 10/05.....page 12

Annexes : v cartes des courant et horaires marée Concarneau.....page 14-21

**Le choix de l'option se fera en concertation avec tous les participants**

**Les conditions météo connues 2 à 3 jours avant permettent d'envisager une modification de parcours. En cas de météo défavorable ou d'éléments nouveaux, nous informerons les participants par le canal Sport région.**

## **1.1. Liaisons**

### **1.2.1 VHF**

Sécurité : canal 16

Sémaphore de Saint Julien (veille du lever au coucher du soleil) : canal 10

Sémaphore du Talut : canal 10

**Navire/navire : canal 77 si canal encombré nous proposerons un autre canal.**

**Navire/navire :** Sport région : utilisation prioritairement sur le canal Sport région

Rappel : l'utilisation de la VHF est exclusivement réservée à ce qui a trait à la navigation, pour tout ce qui est relatif à l'organisation merci de privilégier le canal Sport région .

### **1.2.2. Téléphonique**

CROSS-A Etel : 196

Capitainerie La Trinité sur Mer : 02.97.55.71.49

Mairie Saint Philibert (cale de port deun): 02.97.30.07.00

Capitainerie Port Haliguen : 02.97.50.20.56

Capitainerie Sauzon : 02.97.31.63.40

Les numéros de téléphone des participants sont donnés en annexe.

## **1.2. Navigations**

### **1.2.1. Cartes**

7141 - Baie de Quiberon

7142 - Belle Ile

7032 - De l'Île de Groix à Belle-Ile - Abords de Lorient

7031 - De l'Île de Penfret au Plateau des Birvideaux - Abords de Lorient

7146 - De la Pointe de Penmarc'h à la Pointe de Trévignon

CF descriptifs chaque étape.

### **1.2.2. Courants**

CF fascicule des courants.

## **1.3. Liaisons**

## **1.4. Navigations**

## OPTION 1

### Etape 1 Groix

Vendredi 08/05/2026

Distance: 25 NM (saint pierre) 30 NM ( la trinité)

Itinéraire proposé : en fonction de la météo à l'initiative de chaque participant

Parcours :

Phare de la Teignouse à laisser à tribord

Cardinal nord Goué Vas Nord à laisser à bâbord

Cardinal sud Basse du Chenal à laisser à tribord

Cardinal Basse Cariou à laisser à tribord

Le Birvideaux à laisser à bâbord

Cardinal sud les chats à laisser à tribord

Balise vert Er Brazelleg à laisser à tribord

Pour information extrait du Bloc Côtier 2026

De jour, en venant du Sud, l'atterrissage est moins aisé : la pointe des Chats est basse et peu visible. Elle porte un phare (47°37,24' N - 003°25,29 W), tour carrée blanche à lanterne rouge et maison.

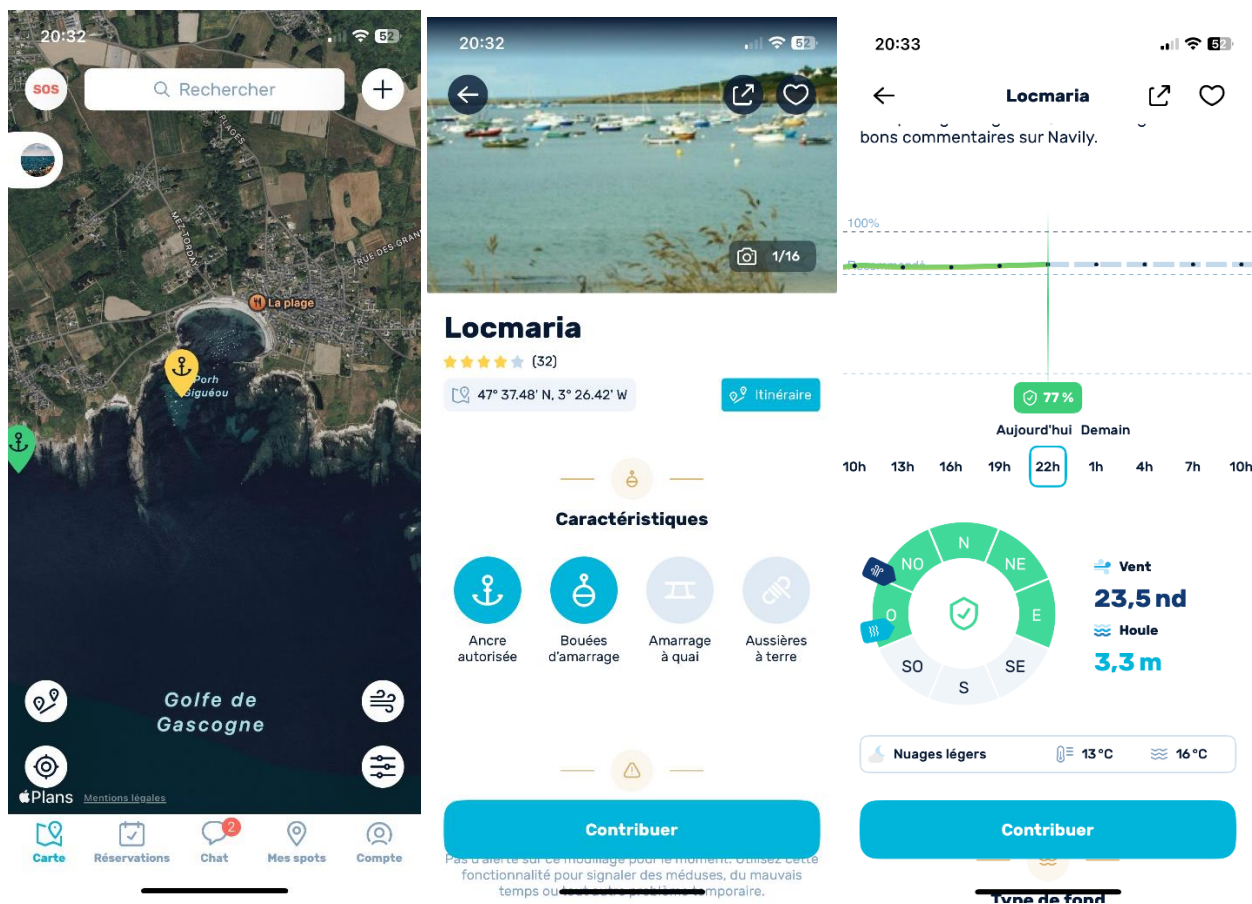
De nuit, la portée du phare de la pointe des Chats permet un atterrissage précoce plus aisé.

Avertissement : La pointe des Chats est débordée jusqu'à 2M dans le SE par le plateau rocheux découvrant Les Chats prolongé par la basse des Chats. Cette basse, couverte de 3,4 m d'eau, est marquée par la bouée « Les Chats» (47°35,70' N - 003°23,57 W), cardinale Sud lumineuse. Ce danger est couvert par le secteur rouge (336° - 345°) du feu de la pointe de la Croix (47°38,06' N - 003°25,01' W).

**Arrivée dans l'après-midi mouillage proposé à définir en fonction de la météo :**



Pour information capture d'écran application Navily

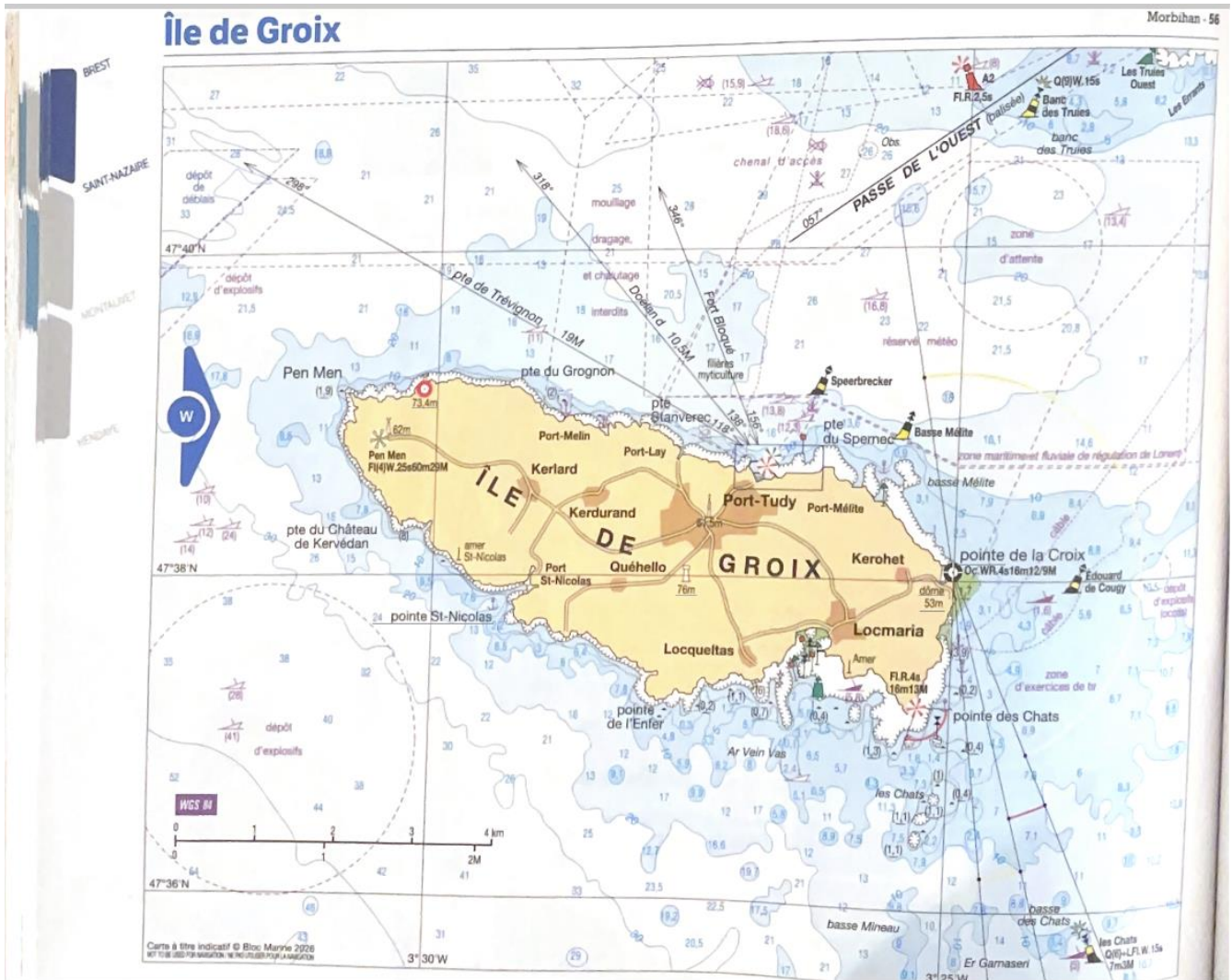


Pour information horaire marée application source Navily

**Marées**

**Port-Tudy**

	Heure	Hauteur	Coefficient
vendredi 08/05	Basse mer 03h27	2.05m	44
	Pleine mer 09h13	3.97m	44
	Basse mer 15h45	2.29m	40
	Pleine mer 21h51	4.10m	40
samedi 09/05	Basse mer 04h21	2.19m	37
	Pleine mer 10h22	3.82m	37
	Basse mer 16h49	2.41m	35
	Pleine mer 23h06	4.01m	35



## Île de Groix

Morbihan - 56



L'île de Groix est séparée du continent par un passage large de 3 M appelé les Coureaux de Groix. Elle protège au SW l'entrée de la rade de Lorient.

Ses côtes sont rocheuses et généralement saines, sauf au SE où les dangers s'étendent jusqu'à 2 M. Sur la côte Nord, en dehors de Port Tudy qui est en eau profonde et Port Lay qui est un port d'échouage, on ne trouve aucun abri sûr. Deux passes situées au Nord (passe de l'Ouest) et à l'Est (passe du Sud) de l'île de Groix donnent accès au port de Lorient.

À l'Ouest de l'île de Groix les abords sont francs, avec toutefois une remontée des fonds sur la basse Buzig (47°38,88' N - 003°31,37' W), couverte de 8,6 m d'eau à 0,5 M au SW de la pointe de Pen Men.

La côte Nord de l'île est faite de petites falaises alors que la côte Est est basse.

La côte SW de l'île est très exposée aux vents dominants. Il ne faut pas serrer cette côte par mauvais temps d'Ouest. Les dangers situés entre Port Tudy et la pointe de la Croix sont marqués par :

- la bouée « Basse Méliste » (47°38,85' N - 003°25,53' W), cardinale Nord,
- la bouée « Edouard de Cougy » (47°37,93' N - 003°23,90' W), cardinale Est.

### Atterrissage

En venant de l'Ouest on atterrit sur le phare de Pen Men (47°38,85' N - 003°30,56' W), tour carrée blanche à sommet noir (28 m) qui domine la pointe de Pen Men.

De jour, en venant du Sud, l'atterrissage est moins aisé : la pointe des Chats est basse et peu visible. Elle porte un phare (47°37,24' N - 003°25,29' W), tour carrée blanche à lanterne rouge et maison.

De nuit, la portée du phare de la pointe des Chats permet un atterrissage précoce plus aisé.

**Avertissement :** La pointe des Chats est débordée jusqu'à 2 M dans le SE par le plateau rocheux découvrant Les Chats prolongé par la basse des Chats. Cette basse, couverte de 3,4 m d'eau, est marquée par la bouée « Les Chats » (47°35,70' N - 003°23,57' W), cardinale Sud lumineuse. Ce danger est couvert par le secteur rouge (336° - 345°) du feu de la pointe de la Croix (47°38,06' N - 003°25,01' W).

### Mouillages

On peut mouiller dans les Coureaux de Groix, à l'abri des vents de Sud à SW, en dehors des zones interdites, par fonds de sable et coquilles de bonne tenue. À l'Ouest de ces zones, se profiler des fonds de roches de la basse des Bretons.

ZMEL : l'arrêté interpréfectoral du 12 septembre 2021 du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet du Morbihan institue sept zones de mouillages et d'équipements légers



Locmaria - Île de Groix © Frédéric Hédelin



Port Tudy © Frédéric Hédelin

(ZMEL) sur le pourtour de l'île de Groix, pour des navires de plaisance limités à 8 m de longueur. Ces zones sont exploitées à l'année, au moins un quart des postes sont réservés aux navires de passage. La vitesse y est limitée à 3 noeuds ([www.groix.fr](http://www.groix.fr)).

- Ces zones sont situées à
- Quelhuit : 2 mouillages pour les clubs de plongée ;
  - Port-Lay : 24 mouillages pour la plaisance et les professionnels ;
  - Port Méliste : 20 mouillages pour la plaisance et les professionnels ;
  - Les Grands Sables : 15 mouillages pour navires de plaisance

- jusqu'à 5 m de longueur et 10 cv de puissance moteur ;
- Sables Rouges et port Coustic : 34 mouillages pour la plaisance et les professionnels ;
- Locmaria : 104 mouillages pour la plaisance et les professionnels ;
- Port Saint-Nicolas : 25 mouillages pour la plaisance et les professionnels.

Aucun navire au mouillage ne doit éviter en dehors des zones définies et, tout mouillage, plaisancier ou professionnel, est interdit en dehors de ces zones.

Se reporter aux LN C23 (côte Ouest) de la pointe de Penmarc'h à l'île d'Yeu édités par le SHOM.

## GROIX, SI PROCHE ET SI DEPAYSANTE

**DISTANCE :** Moins de 6 milles de Lorient. Environ 25 milles de Concarneau et de Port-la-Forêt.

**LIEU D'ARRIVEE :** Port Tudy. Abri et accès aisés par tout les temps et à toute heure. Attention aux filets mytilicoles devant Port-Lay. 44 places sur ponton, 80 sur bouées dans l'avant-port, mais gare au clapot désagréable par vent de nord-est.

**LA BONNE ADRESSE :** Le mythique bar Ty Beudeff.

**RESTAURANT :** L'Auberge du Pêcheur. Beaucoup de choix et vue sur le port.

**EPICERIES :** Carrefour et Intermarché à Port Tudy.

**A FAIRE :** Ecomusée de Groix, balades côtières, église Saint-Tudy.

### LES PRINCIPAUX MOUILLAGES

⑤ **PLAGE DES GRANDS SABLES :** Fonds de sable de bonne tenue. On mouille sur 5 mètres d'eau. Respecter la ligne de baignade. Abri de l'ouest au sud-ouest. Facile d'accès : bien contourner la Basse Méliste (cardinale nord). Beaucoup de monde en saison.



La côte nord de Groix recèle des petits mouillages intimistes comme Porh En Hal.

⑥ **PLAGE DES SABLES ROUGES :** Accès facile, abrité du sud-ouest au nord-ouest. Parfois sujet à la houle. En arrivant du sud-ouest bien arrondir la pointe des Chats et sa cardinale. Fonds de sable, roches et herbes. Mouillage forain et bouées pour les unités de moins de 8 m.

⑦ **LOCMARIA :** Spot de beau temps et par mer calme, ouvert au sud sud-ouest. Accès étroit, bien respecter le balisage. Port d'échouage sur fonds de sable et de l'herbe (sur les extérieurs du chenal d'accès) qui dérape. Le bon plan : mouiller à l'entrée du port mais peu de place. Petite cale de

débarquement à marée haute. Abrité du nord-ouest à l'est.

⑧ **PORT SAINT-NICOLAS :** Abri de nord-ouest à est. Fonds de sable, roches et algues. Crique bordée d'enrochement, peu de place pour éviter. Orin conseillé. Accès facile. Spot de beau temps, sensible à la houle.

⑨ **PORH EN HAL :** Accès facile, côte nord. Belle crique avec sable fin et cailloux. Abrité du sud-ouest au sud-est. Attention aux roches isolées proches de la pointe de Beg Er Vir. Peu de place et clapot nocturne par vent de nord à est.

## Etape 2 les Glénans

samedi 09/05/2025

Distance : 25 miles

Itinéraire proposé : en fonction de la météo à l'initiative de chaque participant

Passer la pointe de l'Enfer

Passer la pointe Saint nicolas

Passer la pointe du Château de Kervédan

Cardinal jaune de Glénan à laisser à bâbord

voir ci-dessous page 378 du Bloc marine 2026

Arrivée dans l'après-midi mouillage proposé à définir en fonction de la météo:

*Pour information capture d'écran application Navily*

The screenshots show the Navily app interface. The first screenshot is a map of the Glénans archipel with various anchorages marked. The second screenshot shows the details for 'La Chambre' anchorage, including its rating (3.1 stars), coordinates (47° 43.28' N, 3° 59.92' W), and characteristics like 'Ancre autorisée', 'Bouées d'amarrage', 'Amarrage à quai', and 'Aussières à terre'. The third screenshot shows a weather forecast for 'La Chambre' with a 39% recommendation, a wind speed of 24.1 nd, and a wave height of 3.39 m.

## LES GLENAN, L'ARCHIPEL DE REVE

**DISTANCE :** 9 milles de Concarneau et Port-la-Forêt, 25 milles de Lorient.

**LIEU D'ARRIVEE :** Aucun port à proprement dit, mais le mouillage (coffres et ancre) de la Pie est facile d'accès y compris de nuit.

**LES BONNES ADRESSES :** Balade sur l'île Saint-Nicolas, site classé Natura 2000. Restaurant Chez Castric et café La Boucane.

**EPICERIE :** Non.

**A FAIRE :** Du kitesurf et de la wing dans le lagon turquoise. Snorkeling avec combinaison.

### LES PRINCIPAUX MOUILLAGES

**1 PENFRET (EST) :** Accès facile par l'est. Autrement, contourner les hauts fonds via la Jaune de Glénan. Abrité du sud-ouest au nord-ouest. Fond de sable, roches et herbes pouvant être de moyenne tenue dans la partie nord du mouillage. S'approcher au maximum de la plage si possible. Sur ancre, bouée réservée aux navires de service. Orin recommandé.

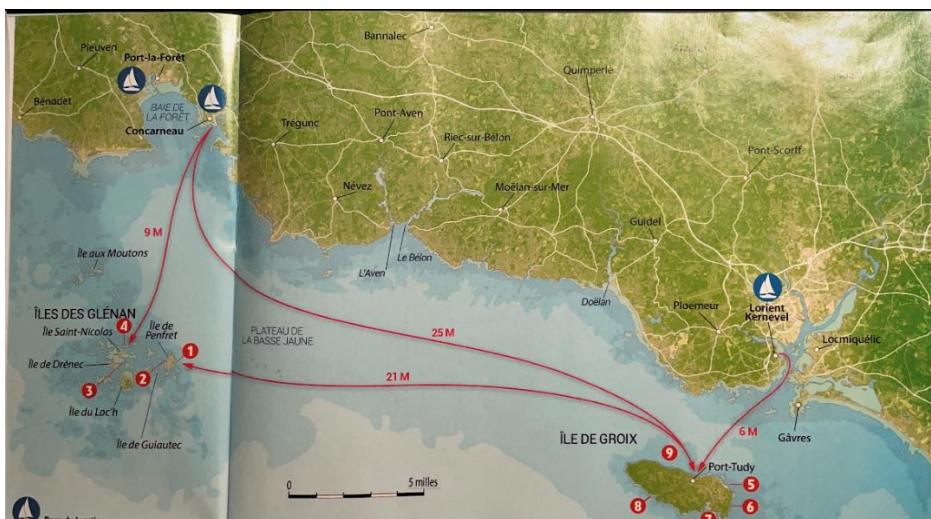
**2 PENFRET (OUEST) :** Fonds de sable, de la place. Sur ancre dans le lagon. Profondeur entre 5 et 10 mètres. Abrité du nord-est au sud-est. Eau turquoise.

Des plages accessibles en annexe. Accès facile. Attention à la Tête de mort en entrant dans le lagon.

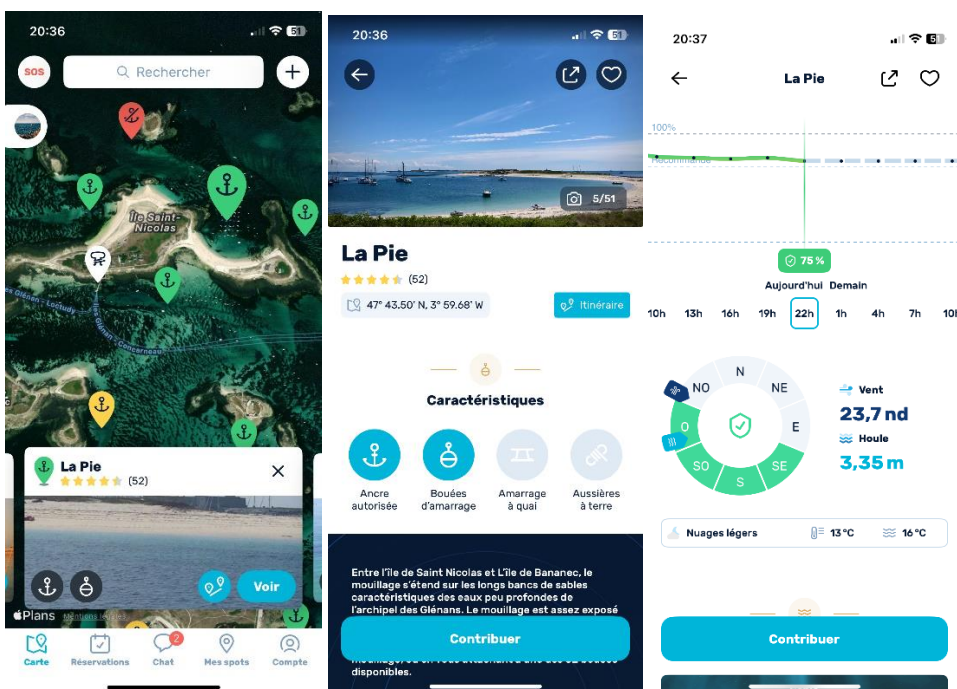
**3 LA CHAMBRE :** Bouées payantes en saison, 20 € et sur ancre. Fonds de sable (1 m minimum en dessous du zéro des cartes). Devant l'île Saint-Nicolas, accès facile via un chenal balisé. Abrité du nord-ouest. Peut être clapoteux par vent d'est.

**4 LA PIE :** Au nord des îles Saint-Nicolas et Bananec. Accès facile par l'est et le nord. On mouille devant un grand banc de sable qui découvre à marée basse. 32 bouées disponibles (20 € la nuit), sinon ancre sur du sable de bonne tenue. Abrité de l'ouest au sud-est. Rouleur si forte houle d'ouest. Très fréquentée en saison.





*Pour information capture d'écran application Navily*

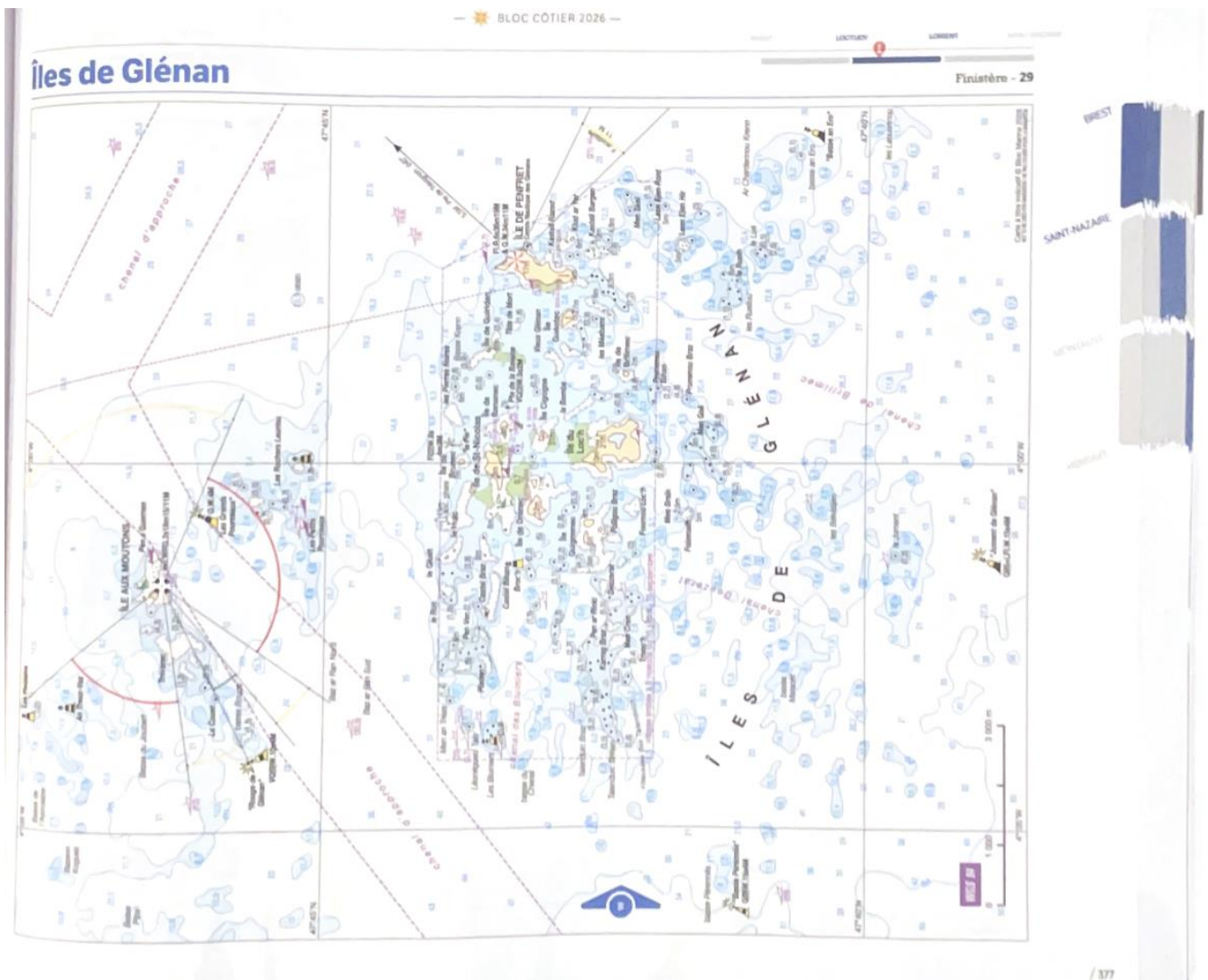


*Pour information horaire marée application source Navily*

### Marées

#### Iles de Glénan (Penfret)

	Heure	Hauteur	Coefficient
samedi 09/05	Basse mer 04h21	2.01m	37
	Pleine mer 07h39	4.73m	37
	Basse mer 13h56	1.2m	35
	Pleine mer 19h59	4.94m	35
Dimanche 10/05	Basse mer 05h29	2.06m	35
	Pleine mer 11h54	3.72m	35
	Basse mer 18h06	2.19m	



## Îles de Glénan



Les îles de Glénan s'étendent de 7 à 8 M d'Est en Ouest et 5 M du Nord au sud. Elles comprennent neuf îles principales, un grand nombre d'îlots, rochers et roches plus ou moins découvrantes et hauts-fonds. Cet archipel est de forme à peu près circulaire et son centre est à environ 16 M à l'Est du phare d'Éckmühl. L'île de Penfret, la principale du groupe, est située à la limite Est.

À 1 M au Nord des îles de Glénan s'étend le plateau rocheux les **Pourcraux**, au SE de l'île aux Moutons. Le Plateau de la **basse Jaune** s'étend à environ 2,5 M dans l'Est de l'île de Penfret. Entre les Pourcraux et les îles de Glénan, le courant de flot porte entre le NE et l'Est, selon l'endroit et l'heure. Il commence à 0400 PM Concarneau et atteint 1,1 noeud en vive-eau. Le jusant, qui porte en sens inverse, commence vers 0200 PM Concarneau et atteint la même vitesse. Les courants sont très influencés par les vents.

### ■ Dangers

De nuit, l'ensemble de l'archipel est couvert par le secteur rouge (292°-035°) du feu de l'île aux Moutons. Pour parer les dangers des îles de Glénan :

- dans le NW, se tenir dans le secteur blanc (035°-050°) du feu de l'île aux Moutons ;
- dans l'Ouest, se tenir à l'Ouest l'alignement du feu de Bénodet par le feu de Combril à 000,5' (grand chenal de Bénodet) ;
- dans l'Est, faire route sur le feu de l'île aux Moutons à droite du feu de l'île de Penfret), en se maintenant entre les relèvements 305° et 310°.

### Dangers au Sud de l'archipel

Les dangers situés à proximité de la limite Sud de l'archipel sont balisés comme suit :

- au SW, la bouée « Basse Pérennés » (47°41'0" N - 004°06,27' W), cardinale Ouest lumineuse, marque la **Basse Pérennés**, couverte de 6 m d'eau ;
- au Sud, la bouée « Jument de Glénan » (47°38,78' N - 004°01,40' W), cardinale Sud lumineuse, marque la roche découvrante **La Jument** ;
- au SE, la bouée « Basse an Ero » (47°40,42' N - 003°55,48' W), cardinale Sud passive, marque le haut-fond découvrant « **Le Pignon au Basse an Ero** » ;
- plus au Sud, **Les Laouennou** (47°39,88' N - 003°55,37' W), couverts de 8,3 m d'eau ne sont pas balisés.

### ■ Îles et amers

L'île de **Penfret** (47°43' N - 003°57' W) est située à l'extrémité Est de l'archipel. Le phare, équipé d'une balise d'émission AIS, est une tour pyramidale carrée blanche à sommet rouge (24 m), implantée à proximité de l'extrémité Nord de l'île. Une éolienne et une tour se dressent près du phare, au NW. Au centre de l'île on remarque une autre éolienne et à l'extrémité Sud, la maison blanche d'un ancien sémaphore. L'île **Guéotec**, immédiatement au SW de l'île de Penfret, porte un amer bien visible, pignon blanc à bande médiane verticale noire et grand voyant circulaire.

### ■ Chenaux

Plusieurs chenaux ou passes permettent d'entrer dans l'archipel des îles de Glénan. Ils sont définis par des alignements portés sur les cartes.

Le plus important, le **chenal des Bluiniers**, permet d'accéder au mouillage de l'île de Saint-Nicolas en venant de l'Ouest.

### Avertissements :

Pour gagner le mouillage de Saint-Nicolas, après la tourelle du Broc'h, les fonds découvrent légèrement entre les îles de Drénec et de Saint-Nicolas. Cette route ne peut être suivie que pendant le flot à partir de la mi-marée, et selon l'état de mer.

La navigation dans l'archipel des îles de Glénan demande beaucoup d'attention. Les dangers, roches isolées, avancées rocheuses ou bancs de sable sont nombreux. De nuit, le faible nombre d'amers lumineux ne permet pas une navigation sûre. De jour, l'identification des amers, souvent masqués par le relief des îles, est difficile. De plus, les paysages sont très changeants selon la marée, il est donc recommandé de faire un calcul de marée précis avant d'entrer dans l'archipel. Pendant la période estivale, la forte fréquentation de l'archipel, complique la tâche du navigateur dans son travail de repérage des lieux.

### ■ Mouillages

#### Mouillages du centre nautique des Glénan

Le centre nautique des Glénans organise et gère des zones de mouillage près des îles sur lesquelles se trouvent les bases-écoles de Bananec Nord, de Drénec, de Cigogne, de Penfret Ouest et Est. Parmi ces zones, six sont des zones de mouillages et d'équipements légers, règlementées par l'arrêté interpréfectoral n° 2017027-0002 du 27 janvier 2017 du préfet de maritime de l'Atlantique et du préfet du Finistère ([www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr)), elles sont actives du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre de chaque année et regroupent des pontons, nécessaires au fonctionnement de l'association « Les Glénans », ainsi que 47 postes à l'évitage, dont un quart au moins est réservé aux navires de passage : Nord Drénec, 5 mouillages ; Nord Cigogne, 17 mouillages ; Nord Bananec, 12 mouillages ; Sud Bananec, 2 mouillages ; Penfret Ouest, 4 mouillages ; Penfret Est, 7 mouillages.

#### Mouillages de l'île de Penfret

Le mouillage sur ancre est interdit à l'intérieur des deux zones de mouillage et d'équipements légers, Penfret Est et Penfret Ouest.

Au NE du phare, par vents du large, on trouve un bon abri sous le vent de l'île par 10 à 20 m d'eau, sur fond de sable et graviers et de sable argileux.

Par tempête de SW, ce mouillage est recommandé pour les navires en attente au mouillage de Bénodet.

Le **mouillage de l'anse du Phare**, sur fond de sable, situé au NW de l'île, est parfaitement abrité des vents de secteurs Est et Sud.

Le phare (47°43,27' N - 003°57,18' W), tour pyramidale carrée, blanche à sommet rouge, haute de 24 m, est implanté à proximité de l'extrémité Nord de l'île. Une éolienne et une tour se dressent près du phare, au NW. Au centre de l'île on remarque une autre éolienne et à l'extrémité Sud, la maison blanche d'un ancien sémaphore.

Une cale située dans la partie Nord de l'anse permet aux plaisanciers de débarquer facilement.

Deux coffres, mouillés à environ 400 m au Sud du phare pour l'un et à environ 300 m au NW du phare pour les deux autres, sont réservés aux services des douanes et des Phares et Balises.

Un câble sous-marin désaffecté, porté sur les cartes, relie l'île de Penfret à Beg-Meil. Il est recommandé de ne pas mouiller à proximité.

Le mouillage sur ancre est interdit à l'intérieur de ces zones.

Le mouillage sur ancre est interdit à l'intérieur de ces zones.

Le mouillage sur ancre est interdit à l'intérieur de ces zones.

Le mouillage sur ancre est interdit à l'intérieur de ces zones.

Le mouillage sur ancre est interdit à l'intérieur de ces zones.

Le mouillage sur ancre est interdit à l'intérieur de ces zones.

Le mouillage sur ancre est interdit à l'intérieur de ces zones.

Le mouillage sur ancre est interdit à l'intérieur de ces zones.

Le mouillage sur ancre est interdit à l'intérieur de ces zones.

### Mouillages des îles de Saint-Nicolas, de Drénec et Cigogne

L'arrêté 1978/025 du 10 juillet 1978 du préfet maritime de la deuxième région maritime ([www.premar-atlantique.gouv.fr/arretes.html](http://www.premar-atlantique.gouv.fr/arretes.html)) crée un chenal d'accès au débarcadère de l'île de Saint-Nicolas, situé au Sud des îles de Saint-Nicolas et de Bananec. La vitesse maximale y est de 2 noeuds et le mouillage y est interdit sauf cas de force majeure.

Ce chenal, balisé par quatre paires de bouées latérales, mène à la jetée de débarquement sur l'île de Saint-Nicolas. La première paire de bouées, formant porte, se situe à 0,2 M à l'WSW de la balise lumineuse de la **pointe de la Balaise** (47°43,26' N - 003°59,19' W).

Le **mouillage de la Chambre** se trouve le long du bord Sud du chenal d'accès, sur fond de sable, par 0,5 à 2 m d'eau. Les bateaux rejoignent le mouillage en relevant à 285° la pointe (47°43,31' N - 004°00,19' W), cardinale Sud passive, située au bout de la jetée.

Une zone de corps-morts est aménagée pendant la période estivale, des deux côtés du chenal.

Deux zones de mouillages et d'équipements légers, portées sur les cartes, sont disponibles pour un total de 22 places, au NE de l'île de Drénec ainsi qu'au Nord de l'île Cigogne. Le mouillage sur ancre est interdit à l'intérieur de ces zones.

À marée haute, les mouillages dans ce secteur ne sont pas abrités par les roches avoisinantes et le clapot les rend inconfortables. Ils sont également exposés à la houle qui a tendance à pénétrer entre les îles.

### Mouillages de l'île de Loch

Deux mouillages forains, sur fond de sable, sont accessibles :

- **Fanse Stervat**, à l'Ouest de l'île, bien abrité des vents de secteur Nord mais moins confortable par vents et houle d'Ouest ;
- le mouillage de la **Grande Plage**, au nord de l'île, qui décampe en grande partie à marée basse. Il convient de se méfier de la nature du fond à la pose, lors de la marée descendante.

### Mouillages particuliers

Des mouillages sont mis en place du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre chaque année par la commune de Fouesnant-Les Glénan, à destination des clubs de plongée locaux. Ces mouillages sont les suivants :

- Fort Cigogne : 47°43,019' N - 003°59,498' W ;

- Penfret NE : 47°43,483' N - 003°57,258' W ;

- Penfret NW : 47°43,440' N - 003°57,387' W ;

- Leonequed Taër : 47°43,643' N - 004°03,598' W ;

- Le Guët : 47°43,911' N - 004°01,263' W ;

- Le Run : 47°43,831' N - 004°01,782' W ;

- Laon Ejen Hir : 47°43,663' N - 003°56,956' W ;

- Men An Treas : 47°43,831' N - 004°03,218' W ;

Des mouillages collectifs sont mis en place du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre chaque année par la commune de Fouesnant-Les Glénan, à destination des navires de plaisance. Ces mouillages sont les suivants :

- île du Loch, Loch 1 : 47°42,693' N - 003°59,877' W ;

- île du Loch, Loch 2 : 47°42,683' N - 003°59,781' W ;

- île du Loch, Loch 3 : 47°42,628' N - 003°59,708' W ;

- île de Guiriden, Guiriden Ouest : 47°43,441' N - 003°58,401' W ;

- île de Guiriden, Guiriden Est : 47°43,414' N - 003°58,348' W ;

- île Saint-Nicolas, Pie 1 : 47°43,443' N - 003°59,740' W ;

- île Saint-Nicolas, Pie 2 : 47°43,440' N - 003°59,090' W ;

- île Saint-Nicolas, Pie 3 : 47°43,442' N - 003°59,634' W ;

Se reporter aux LN C231 Côtée Ouest, de la pointe de Penneac à l'île d'Ille éditées par le SHOM.

### Etape 3 Saint pierre Quiberon (le port d'orange)ou vos ports d'attache

Dimanche 10/05/2026

Distance: 53,25 NM

Itinéraire proposé : en fonction de la météo à l'initiative de chaque participant

Cardinal jaune de Glénan à laisser à tribord

Passage par la Basse des Bretons

Cardinal est Speerbrecker à laisser à tribord

Cardinal nord Basse Mérite à laisser à tribord

Cardinal est Edouard de Cougy à laisser à tribord

Cardinal sud les chats à laisser à tribord

Le Birvideaux à laisser à tribord

Cardinal sud Basse du Chenal à laisser à bâbord

Phare de la Teignouse à laisser à bâbord

Arrivée fin de journée à vos ports d'attache :

*Pour information horaire marée application source Navily*

#### **Marées**

##### **QUIBERON**

	Heure	Hauteur	Coefficient
Dimanche 10/05	Basse mer 05h28	2.25m	35
	Pleine mer 11h57	3.85m	35
	Basse mer 18h06	2.39m	
lundi 11/05	Pleine mer 00h29	4.1m	36
	Basse mer 06h43	2.17m	36
	Pleine mer 13h18	4.01m	40
	Basse mer 19h17	2.22m	40

## OPTION 2

### Etape 1 Belle Ile

Jedi 07/05/2026

Distance: 17 NM

Parcours :

Phare de la Teignouse à laisser à tribord

Cardinal nord Goué Vas Est à laisser à tribord

Cardinal sud Basse du milieu à laisser à bâbord

Cardinal sud Roche du France ( Goué Vas Sud) à laisser à tribord

**Sauzon - Avant port**  
 4.5 stars (22)  
 47° 22.42' N, 3° 13.05' W  
 Itinéraire

Recommandé

95 %

Aujourd'hui | Demain

12h 15h 18h 21h 0h 3h 6h 9h 12h

**Vent**  
16,5 nd

**Houle**  
2,4 m

Contribuer

Alertes en temps réel  
 Contribuer

fonctionnelle pour signaler des méduses, du mauvais temps ou tout autre problème temporaire.

Pour information horaire marée application source Navily

### Marées

Belle ile (le palais)

	Heure	Hauteur	Coefficient
jeudi 07/05	Basse mer 02h45	1.68m	53
	Pleine mer 8h21	4.09m	53
	Basse mer 14h59	1.92m	48
	Pleine mer 20h48	4.19m	48
vendredi 08/05	Basse mer 03h30	2.19m	44
	Pleine mer 09h08	3.89m	44
	Basse mer 15h49	2.41m	40
	Pleine mer 21h48	4.01m	40

## Etape 2 les Glénan

Vendredi 08/05/2025

Distance : 40 miles

Itinéraire proposé : en fonction de la météo à l'initiative de chaque participant

Cf option 1

## Etape 3 Groix

samedi 09/05/2026

Distance : 25 miles

Itinéraire proposé : en fonction de la météo à l'initiative de chaque participant

Cf option 1

## Etape 4 Saint pierre Quiberon (le port d'orange)ou vos ports d'attache

Dimanche 10/05/2026

Distance: 25 NM (saint pierre) 30 NM ( la trinité)

Itinéraire proposé : en fonction de la météo à l'initiative de chaque participant

Cf option 1

Annexes :

# Concarneau

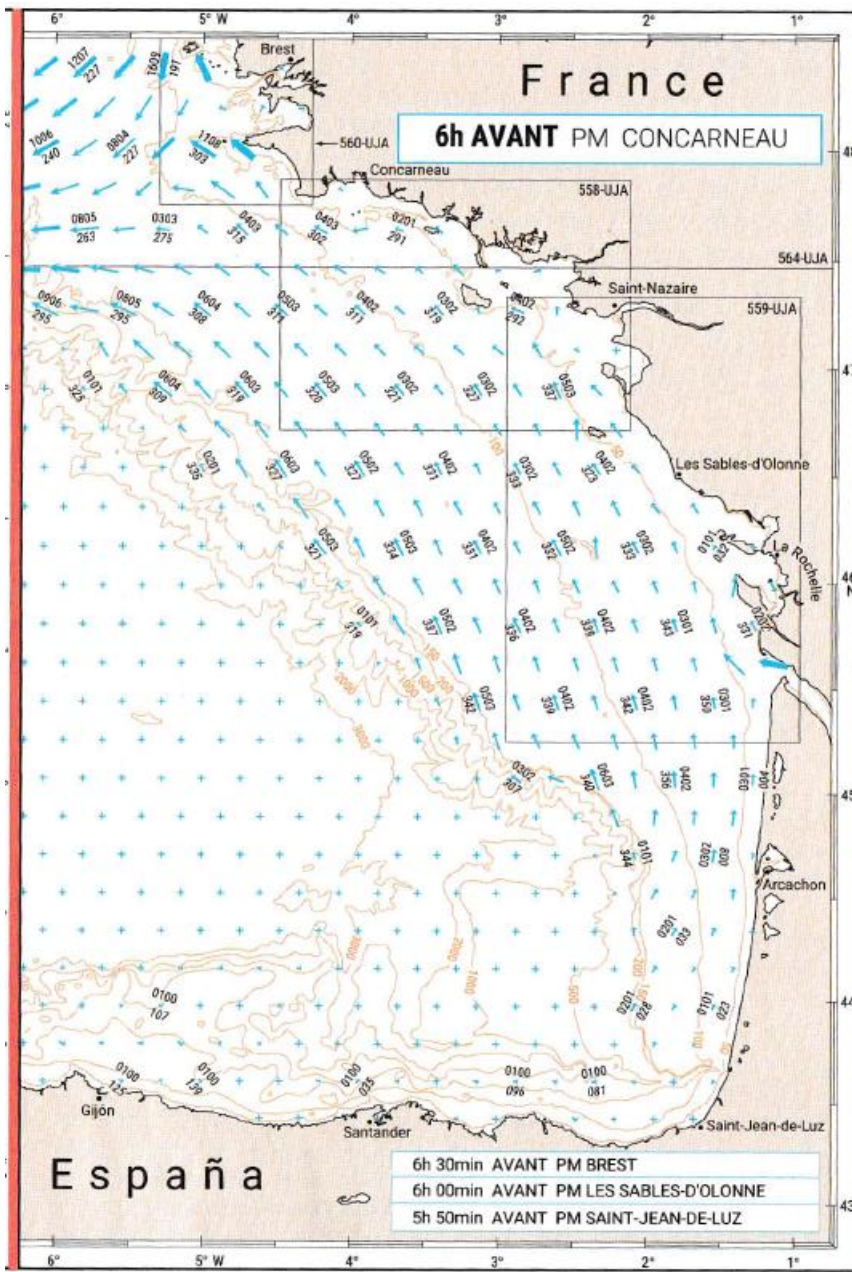
Niveau moyen 3,06 m  
 Marriage VE moy. 4,20 m  
 Marriage ME moy. 2,00 m  
 Heure légale

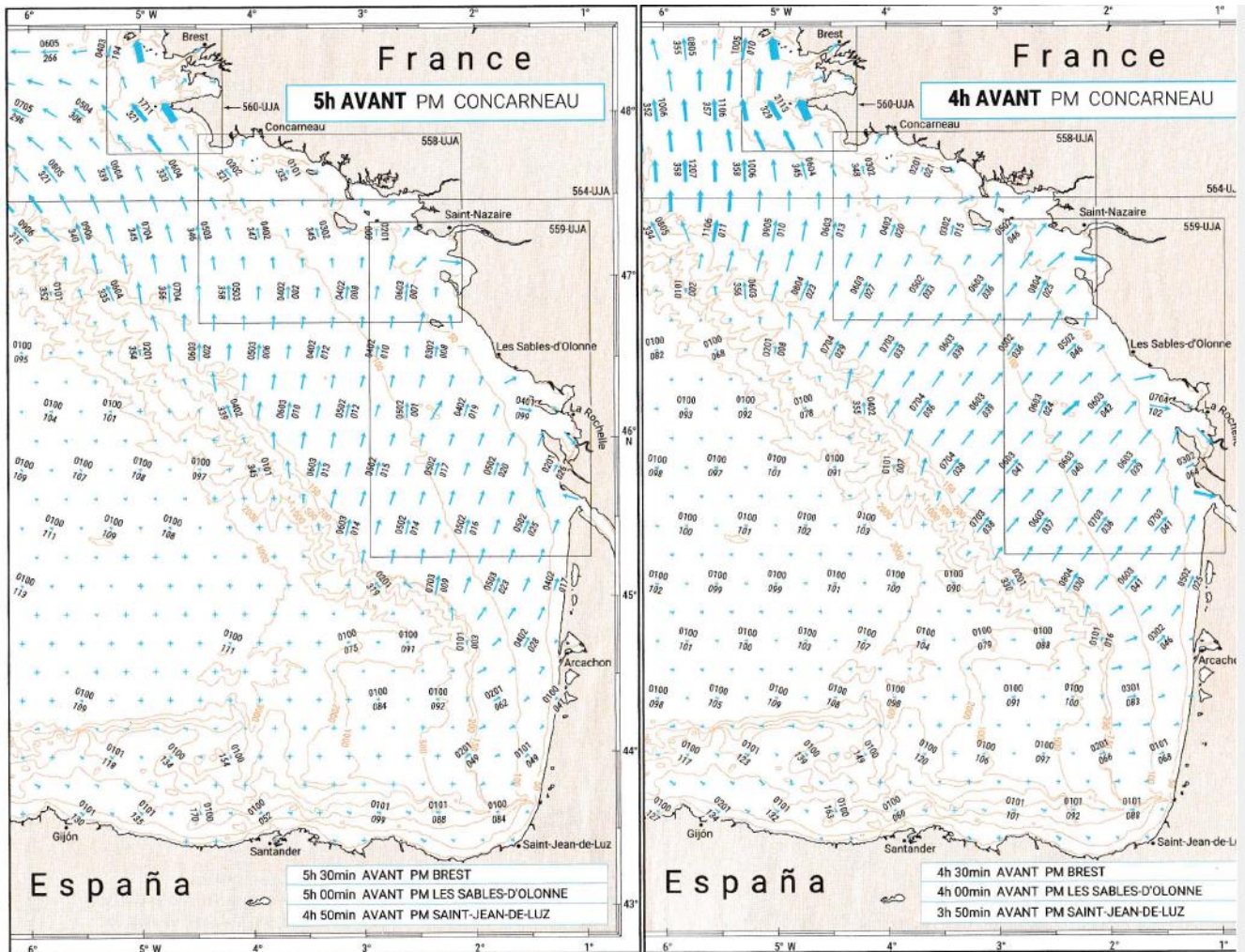
## HEURES ET HAUTEURS DES PLEINES ET BASSES MERS EN HEURE LEGALE (hiver : UTC +1h / été : UTC +2h)

Lat. 47°52'N  
 Long. 003°54'W

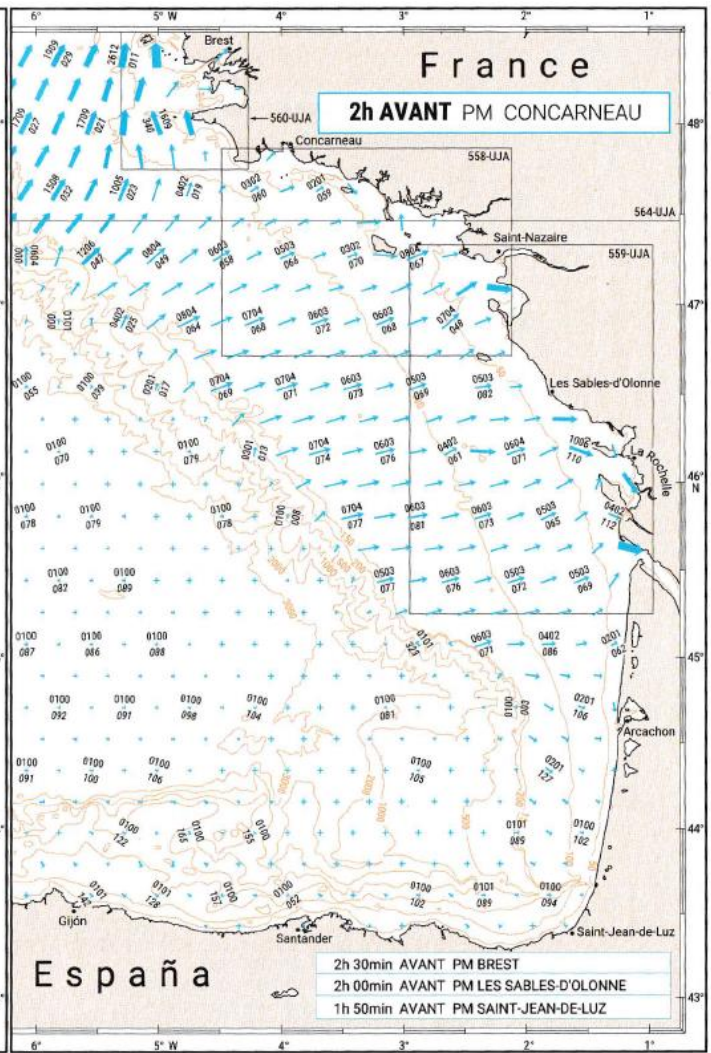
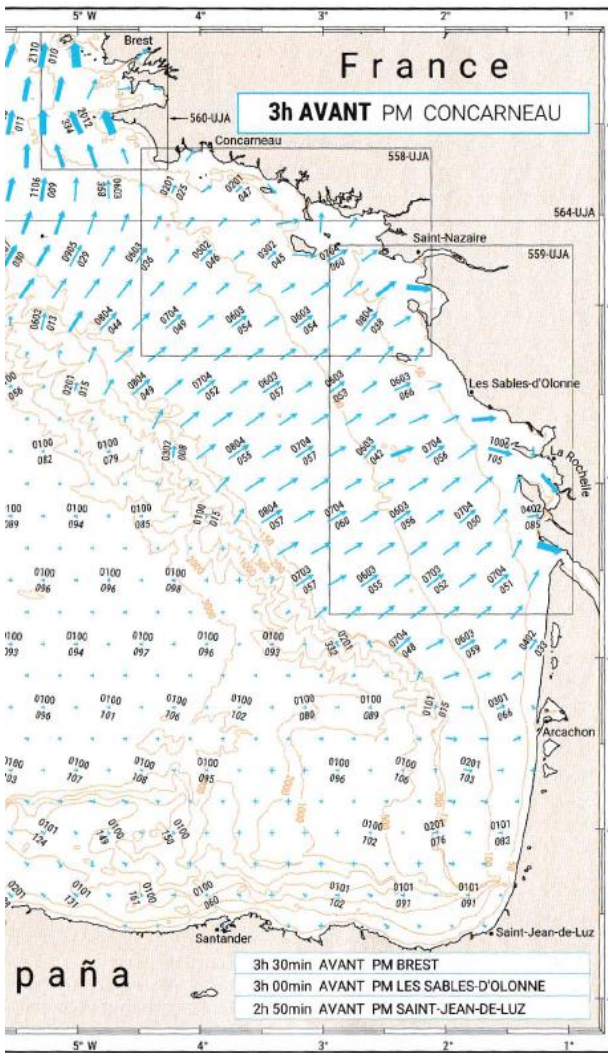
© extrait de l'annuaire des marées 2026 - ports de France du SHOM

Janvier 2026				Février 2026				Mars 2026				Avril 2026				Mai 2026				Juin 2026			
Heures	haut.	Heures	haut.	Heures	haut.	Heures	haut.	Heures	haut.	Heures	haut.	Heures	haut.	Heures	haut.	Heures	haut.	Heures	haut.	Heures	haut.	Heures	haut.
h min	m	h min	m	h min	m	h min	m	h min	m	h min	m	h min	m	h min	m	h min	m	h min	m	h min	m	h min	m
1 2 24	4,63	16 3 9	4,37	1 4 11	5,02	16 4 5	4,26	1 3 19	4,68	16 3 0	4,43	1 5 13	4,99	16 4 36	5,02	1 5 14	4,79	16 4 49	5,09	1 0 1	1,40	16 0 1	0,79
8 35	1,47	9 22	1,91	10 27	0,98	10 20	1,35	9 30	1,22	9 13	1,56	11 28	0,67	10 48	0,92	11 32	1,14	10 57	0,87	5 59	4,53	6 47	5,00
Jeu 14 58	4,70	Ven 15 35	4,27	Dim 16 42	4,93	Lun 16 28	4,65	Dim 15 48	4,65	Lun 15 25	4,41	Mer 17 31	4,94	Jeu 16 57	4,99	Ven 17 29	4,86	Sam 17 7	5,11	Lun 12 14	1,48	Mar 12 18	0,92
20 59	1,40	21 41	1,81	○ 22 40	1,03	22 34	1,29	21 44	1,23	21 30	1,48	23 40	0,89	23 7	0,87	○ 23 48	1,13	● 23 23	0,78	18 13	4,71	18 13	5,17
2 3 20	4,88	17 3 48	4,58	2 4 55	5,23	17 4 39	5,00	2 4 1	4,97	17 3 36	4,76	2 5 43	5,07	17 5 15	5,25	2 5 45	4,80	17 5 35	5,18	2 0 37	1,41	17 0 54	0,73
9 34	1,21	10 3	1,69	11 12	0,78	10 55	1,11	10 14	0,93	9 49	1,23	6 12	0,86	11 26	0,73	12 4	1,20	11 42	0,79	12 4	1,20	6 32	4,48
Ven 15 54	4,88	Sam 16 13	4,45	Lun 17 23	5,05	Mar 16 59	4,85	Lun 16 27	4,88	Mar 15 58	4,70	Jeu 17 59	5,01	Ven 17 32	5,18	Sam 17 59	4,87	Dim 17 51	5,21	Mar 12 49	1,53	Mer 13 9	0,94
21 54	1,20	22 18	1,62	23 24	0,87	● 23 8	1,08	22 26	0,96	22 5	1,16	○ 22 45	1,05	● 22 54	1,46	○ 22 48	1,17	18 0 11	0,69	3 1 13	1,45	18 1 46	0,78
3 4 12	5,10	18 4 24	4,76	3 5 35	5,32	18 5 12	5,18	3 4 39	5,16	18 4 10	5,05	3 0 15	0,88	18 5 54	5,36	3 0 21	1,17	18 0 11	0,69	3 1 13	1,45	18 1 46	0,78
10 29	0,99	10 41	1,49	11 54	0,70	11 29	0,93	10 54	0,75	10 24	0,95	6 12	0,86	12 5	0,64	6 15	4,76	6 22	5,15	7 6	4,41	7 59	4,81
Sam 16 46	5,01	Dim 16 47	4,59	Mar 18 0	5,08	Mer 17 30	4,99	Mar 17 1	5,03	Mer 16 30	4,96	Ven 18 10	5,27	Sam 18 10	5,27	Dim 18 30	4,82	Lun 18 36	5,38	Mer 13 24	1,60	Jeu 14 1	1,04
○ 22 45	1,05	● 22 54	1,46	○ 22 45	1,05	○ 23 5	0,80	○ 23 5	0,80	○ 23 5	0,80	○ 23 5	0,80	○ 23 5	0,80	○ 23 5	0,80	○ 23 5	0,80	○ 23 5	0,80	○ 23 5	0,80
4 5 1	5,24	19 4 59	4,91	4 0 4	0,82	19 5 45	5,30	4 5 12	5,26	19 4 44	5,28	4 0 47	0,95	19 0 28	0,60	4 0 55	1,26	19 1 0	0,72	4 1 50	1,51	19 2 38	0,92
11 21	0,84	11 17	1,32	12 2	0,83	12 2	0,83	11 31	0,70	10 58	0,74	6 10	4,98	8 34	5,34	6 46	4,54	7 11	5,00	7 40	4,30	8 49	4,62
Dim 17 34	5,06	Lun 17 20	4,71	Mer 18 2	5,06	Mer 17 32	5,09	Jeu 17 2	5,14	Mer 16 30	4,96	Sam 13 5	1,08	Dim 12 46	0,69	Lun 13 8	1,43	Mar 13 17	0,96	Jeu 14 1	1,69	Ven 14 53	1,20
23 34	0,97	23 30	1,33	23 34	5,01	23 41	0,76	● 23 34	0,72	● 23 34	0,72	18 56	4,93	18 49	5,23	19 2	4,72	19 25	5,06	20 1	4,48	21 7	4,80
5 5 48	5,28	20 5 33	5,01	5 0 43	0,90	20 0 16	0,86	5 5 42	5,25	20 5 19	5,41	5 1 19	1,09	20 1 12	0,66	5 1 29	1,40	20 1 52	0,86	5 2 28	1,60	20 3 10	1,13
12 9	0,81	11 9	1,29	6 45	5,18	6 19	5,31	12 5	0,77	11 34	0,64	7 9	4,82	7 17	5,14	7 18	4,47	8 3	4,76	8 18	4,19	9 40	4,40
Lun 18 19	5,01	Mar 17 52	4,78	Jeu 13 11	0,94	Ven 12 37	0,83	Jeu 18 0	5,06	Ven 17 35	5,23	Dim 13 35	1,28	Lun 13 30	0,87	Mar 13 41	1,60	Mer 14 9	1,16	Ven 14 40	1,79	Sam 15 46	1,39
○ 22 45	1,05	● 22 54	1,46	○ 22 45	1,05	○ 23 5	0,80	○ 23 5	0,80	○ 23 5	0,80	○ 23 5	0,80	○ 23 5	0,80	○ 23 5	0,80	○ 23 5	0,80	○ 23 5	0,80	○ 23 5	0,80
6 0 21	0,99	21 0 4	1,24	6 1 21	1,08	21 0 16	0,86	6 0 16	0,84	21 5 55	5,40	6 1 52	1,30	21 1 59	0,86	6 2 4	1,56	21 2 47	1,08	6 3 9	1,69	21 4 23	1,37
6 33	5,23	6 7	5,07	7 16	4,96	6 54	5,21	6 11	5,14	12 10	0,67	7 39	4,60	8 3	4,83	7 51	4,28	8 59	4,47	9 1	4,07	10 34	4,20
Mar 12 55	0,88	Mer 12 27	1,14	Ven 13 47	1,20	Sam 13 14	0,94	Ven 12 38	0,94	Sam 18 9	5,20	Lun 14 6	1,53	Mar 14 17	1,16	Mer 14 16	1,78	Jeu 15 5	1,41	Sam 15 25	1,50	Dim 16 42	1,60
19 1	4,88	18 24	4,80	19 1	4,88	18 24	4,80	19 1	4,88	18 24	4,80	19 16	4,57	20 17	4,79	20 12	4,37	21 18	4,59	21 31	4,27	22 54	4,33
7 1 6	1,09	22 0 39	1,22	7 1 59	1,35	22 1 31	1,05	7 0 49	1,01	22 0 30	0,70	7 2 26	1,55	22 2 51	1,16	7 2 43	1,74	22 3 47	1,33	7 3 54	1,79	22 5 20	1,62
Mer 13 40	1,07	Jeu 13 3	1,15	Sam 14 24	1,52	Dim 13 53	1,15	Sam 13 10	1,19	Dim 12 49	0,82	Mar 14 39	1,79	Mer 15 10	1,50	Jeu 14 56	1,97	Ven 16 7	1,63	Dim 16 16	1,98	Lun 17 42	1,78
19 41	4,69	18 58	4,77	20 10	4,42	19 45	4,72	18 57	4,78	18 45	5,06	20 31	4,32	21 14	4,47	20 56	4,17	22 25	4,36	22 27	4,57	23 53	4,14
8 1 51	1,28	23 1 15	1,26	8 2 37	1,67	23 2 14	1,30	8 1 23	1,27	23 1 12	0,89	8 3 3	1,82	23 3 51	1,50	8 3 27	1,92	23 4 52	1,55	8 4 47	1,85	23 6 20	1,80
7 55	4,84	7 18	5,00	8 25	4,38	7 10	4,68	7 10	4,69	7 12	4,96	8 45	4,04	10 4	4,08	9 17	3,86	11 15	4,02	10 56	3,91	12 35	3,97
Jeu 14 24	1,33	Ven 13 40	1,22	Dim 15 2	1,86	Lun 14 38	1,46	Dim 13 41	1,49	Lun 13 32	1,10	Mer 15 17	2,06	Jeu 16 14	1,82	Ven 15 45	2,14	Sam 17 14	1,79	Lun 17 16	2,02	Mar 18 45	1,90
20 21	4,46	19 34	4,68	20 48	4,16	20 30	4,44	19 28	4,54	19 25	4,79	21 12	4,05	22 28	4,16	21 52	3,99	22 39	4,21	23 28	4,14	24 5	4,13
9 2 37	1,53	24 1 55	1,50	9 3 20	1,99	24 3 5	1,62	9 1 57	1,57	24 1 58	1,20	9 3 48	2,08	24 5 6	1,76	9 4 21	2,06	24 6 1	1,68	9 5 47	1,87	24 0 56	4,02
8 35	4,57	7 58	4,86	9 5	4,06	9 9	4,30	7 42	4,39	7 58	4,57	Jeu 16 7	2,50	Ven 17 34	2,01	Sam 16 49	2,26	Dim 18 25	1,84	Mar 18 21	1,58	Mer 18 39	4,00
Ven 15 9	1,62	Sam 14 20	1,36	Lun 15 47	2,17	Mar 15 31	1,81	Lun 14 15	1,80	Mar 14 19	1,47	○ 21 4	4,23	○ 21 4	4,23	○ 21 4	4,23	○ 21 4	4,23	○ 21 4	4,23	○ 21 4	4,23
21 4	4,23	20 14	4,53	○ 21 40	3,90	○ 21 31	4,13	○ 21 31	4,13	○ 21 31	4,13	○ 21 4	4,23	○ 21 4	4,23	○ 21 4	4,23	○ 21 4	4,23	○ 21 4	4,23	○ 21 4	4,23
10 3 24	1,80	25 2 39	1,63	10 4 14	2,29	25 4 12	1,93	10 2 34	1,90	25 2 53	1,57	10 4 49	2,25	25 0 9	4,03	10 5 29	2,12	25 0 50	4,15	10 0 33	4,18	25 2 1	3,99
7 15	5,07	6 42	5,07	10 3	3,76	10 28	3,96	8 37	4,06	8 59	4,34	10 51	3,52	6 33	1,83	11 50	3,67	7 10	1,71	6 52	1,60	8 23	1,92
Sam 15 58	1,92	Dim 15 5	1,56	Mar 16 44	2,11	Mar 14 53	2,12	Mar 14 53	2,12	Mar 15 17	1,86	○ 23 48	3,68	○ 23 48	3,68	○ 23 48	3,68	○ 23 48	3,68	○ 23 48	3,68	○ 23 48	3,68
○ 21 55	4,03	○ 21 2	4,33	○ 21 3	4,33	○ 21 32	3,92	○ 21 25	4,25	○ 21 22	4,10	○ 23 48	3,68	○ 23 48	3,68	○ 23 48	3,68	○ 23 48	3,68	○ 23 48	3,68	○ 23 48	3,68
11 4 17	2,06	26 3 30	1,74	11 5 28	2,47	26 5 45	2,08	11 3 21	2,21	26 4 7	1,90	11 6 18	2,35	26 1 37	4,12	11 0 23	3,92	26 1 54	4,18	11 1 38	4,30	26 3 0	4,04
10 10	4,05	9 37	4,40	10 14	3,68	12 25	3,84	9 4	3,73	10 32	3,81	12 58	3,52	7 51	1,71	6 44	2,04	8 12	1,67	7 54	1,66	9 7	1,87
Dim 16 54	2,15	Lun 15 59	1,79	Mer 18 16	2,51	Jeu 18 21	2,18	Mer 15 45	2,40	Jeu 16 38	2,14	Sam 19 3	3,21	Dim 14 23	4,06	Lun 13 33	3,82	Mar 14 30	4,16	Jeu 14 15	4,29	Ven 15 26	4,23
23 0	3,89	22 6	4,15	23 0	3,89	22 6	4,15	23 0	3,89	22 6	4,15	23 0	3,89	22 6	4,15	23 0	3,89	22 6	4,15	23 0	3,89	22 6	4,15
12 5 19	2,25	27 4 34	1,93	12 0 49	3,74	27 1 11	4,03	12 4 29	2,44	27 5 46	2,01	12 1 28	3,79	27 2 41	4,29	12 1 32	4,04	27 2 48	4,25	12 2 39	4,48	27 3 51	4,13
11 22	3,87	10 50	4,17	6 57	2,45	7 23	1,93	10 30	3,48	12 33	3,80	12 18	4,18	7 44	2,18	8 52	1,51	18 4	1,60	8 51	1,47	10 4	1,79
Lun 18 1	2,29	Mar 23 33	4,05	Ven 19 39	2,39	19 50	1,95	Jeu 10 30	3,48	Ven 18 18	2,13	Dim 20 16	2,16	Lun 20 16	2,16	21 8	1,66	21 8	1,66	21 8	1,66	21 8	1,66
13 0 17	3,87	28 5 55	2,02	13 2 7	3,94	28 2 26	4,34	13 5 11	2,47	28 1 6	4,05	13 2 31	4,05	28 3 29	4,47	13 2 28	4,25	28 3 34	4,34	13			



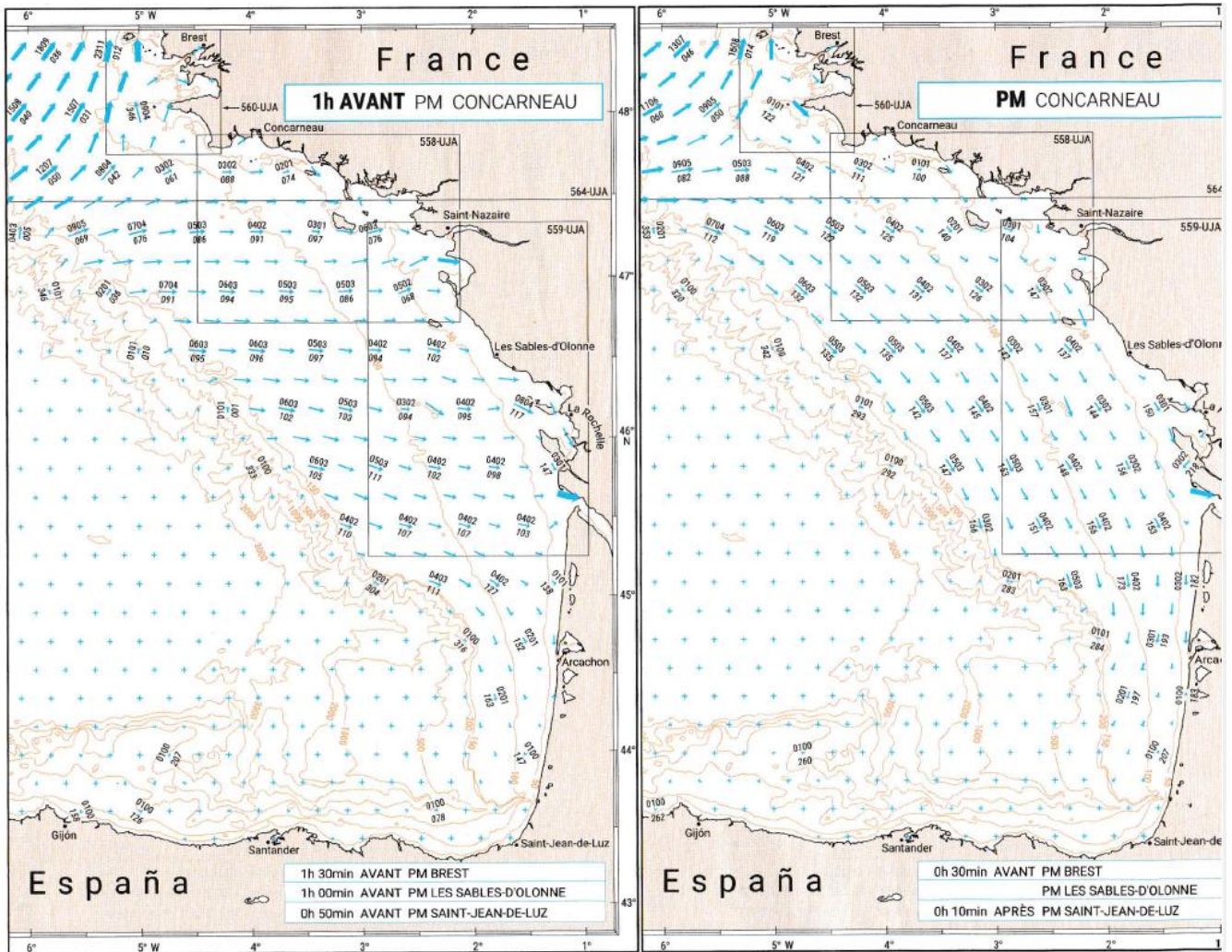


© extrait de l'atlas de courants de marée n° 564-UJA du SHOM



Je l'atlas de courants de marée n° 564-UJA du SHOM

© extrait de l'atlas de courants de marées n°565-UJA du SHOM



© extrait de l'atlas de courants de marées n°565-UJA du SHOM

